

# Le Tronchet

LE MAGAZINE DE LA VIE MUNICIPALE | Juillet 2024

**Eau et assainissement**  
**La libération du Tronchet en 1944**  
**Les 3 cloches**





### Chères Tronchettoises, chers Tronchetois,

Alors que nous entamons les six prochains mois, je tiens à partager avec vous les projets et les actions que nous avons prévus pour notre commune.

Tout d'abord, nous avons à cœur d'initier l'étude de désimperméabilisation de la cour de l'école Albert Aubry, afin de créer un environnement plus sain et plus propice à l'épanouissement des élèves. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de promouvoir des espaces verts et durables au sein de notre commune.

Par ailleurs, nous avons lancé une étude pour le réaménagement de la Place du Cerf, avec un focus sur la végétalisation et les travaux d'enfouissement des réseaux aériens. Notre objectif est de redynamiser ce lieu central et de le rendre plus attractif pour nos concitoyens.

Nous avons également engagé un projet d'effacement des réseaux à Villejoie, à la demande du SDE, pour sécuriser nos infrastructures électriques. Le secteur à sécuriser est le centre de la Villejoie et la route du Tuly. Les travaux commenceront en fin d'année, notamment sur les réseaux électriques, les réseaux de télécommunication et l'éclairage public.

Par ailleurs, la rénovation de l'éclairage de la salle annexe avec l'installation de leds est en cours, afin d'optimiser notre consommation énergétique et de garantir un éclairage de qualité pour nos événements communautaires.

En ce qui concerne l'ossuaire et le relevage de tombes au cimetière, nous avons mis en place des mesures pour assurer le respect et la dignité des lieux de repos de nos défunts, tout en préservant notre patrimoine funéraire.

En avril, nous avons procédé à l'acquisition d'un tracteur pour renforcer nos capacités d'entretien et de maintenance de nos espaces publics.

La première phase de travaux à l'église et au presbytère est terminée. Il restera la refonte et/ou la réparation des deux cloches qui ne seront pas remise en place avant la fin de l'année suite à de nouvelles réflexions sur la meilleure solution à apporter pour leurs restaurations.

Enfin, nous allons installer un radar pédagogique pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière dans notre commune. Il sera déplaçable sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, cet été, nous avons le plaisir de vous annoncer deux expositions qui auront lieu dans notre commune (en mairie). L'exposition sur les jeux olympiques (histoire, sport et citoyenneté) et l'exposition sur les 80 ans de la Libération : Vers la liberté : Parcours Américain (1944-1945).

Nous sommes convaincus que ces initiatives contribueront à améliorer la qualité de vie et le dynamisme de notre commune. Nous vous remercions pour votre soutien et votre engagement dans la vie de notre commune.

Bien à vous,

**Pascal Briand,**  
Maire du Tronchet

## Sommaire

### VIE COMMUNALE

- Edito du Maire
- Bibliothèque
- BAFA pour 3 jeunes
- Fête des mères
- Sur vos agendas
- Horaires mairie
- Etat civil

### INFOS COMMUNALES

- Principales décisions du conseil
- Plaques d'habitation
- Cimetière
- Intramuros

### INFOS GÉNÉRALES

- Eau et Assainissement
- Les eaux de Beaufort
- Meublés de tourisme et chambres d'hôtes
- Atlas de la biodiversité

### VIE SOCIALE

- Conseillère numérique
- Formation professionnelle

### VIE ASSOCIATIVE

- APE
- Club Multi activités
- GYM DETENTE
- Marche détente et découverte
- UNC

### MÉMOIRES DU PASSÉ...

- 100 ans de Odette Denis
- Les cloches de l'abbaye
- La libération du Tronchet

Directeur de la publication : Pascal Briand  
Rédaction et coordination : la municipalité  
Crédits photos : Mairie du Tronchet  
Conception et impression : Atimco  
Mise en page : Lunacom

Dépôt légal : JUILLET 2024

Contact : Mairie du Tronchet  
Tél. 02 99 58 95 39  
Le Baillage - 35540 Le Tronchet



# La bibliothèque



Rétrospective en photos du 1<sup>er</sup> Semestre 2024 au Point Lecture du Tronchet

**Animation sur les contes : séance du mercredi 20 Mars animée par Fanny (bibliothécaire) et Christèle Thébault (conseillère municipale).**

Pour les tout petits accompagnés des assistantes maternelles ou des parents, il a été proposé des lectures de contes ou de comptines : une souris verte et le petit poisson blanc avec des tapis d'éveil. Pour les plus grands : création de loups, de memory sur les contes... Les enfants ont aussi pu jouer à reconstruire un puzzle en équipe. L'animation s'est terminée par des histoires « Il était une fois... ».



Découverte des tapis d'éveil (0-3 ans)



Création de petits loups cartonnés



Création d'un puzzle en équipe



Lecture de livres sur les animaux et la planète

**Animation sur la Terre : le mardi 23 Avril animée par Fanny (bibliothécaire) pour les enfants de + de 3 ans accompagnés des parents.**



Création d'une terre en papier



Jeux de société sur les animaux

# La bibliothèque



## Projet du réseau du Mesnil

Dans le cadre du réseau des bibliothèques du Mesnil (Plerguer, Miniac-Morvan et Le Tronchet) deux activités ont été organisées lors de ce premier semestre 2024 :

### Challenge de lecture à voix haute



Au total, quarante-quatre élèves se sont inscrits à ce challenge et chacun d'entre eux avait choisi un roman, qu'il devait présenter brièvement devant un jury et lire un court passage de ce livre. Le jury était composé d'auteurs de romans, de nouvelles, d'écrivains et d'artistes (théâtre, musicien,...).

Les trois championnes ont reçu une coupe et un livre. Les écrivains Sébastien Hertel et Pascal Delaporte ont remis aux trois gagnantes un de leurs ouvrages littéraires, qu'ils ont dédicacés. Les autres écoliers participants ont reçu un livre en récompense du travail accompli et ont été félicités pour leurs prestations. Une animation réussie, que les trois bibliothécaires se disent prêtes à renouveler l'an prochain.

Une petite vidéo a été réalisée au cours de cette soirée. Pour la visionner vous pouvez vous adresser auprès de Fanny à la bibliothèque.

### Projet DYS

A l'été 2023, les bibliothèques du Mesnil ont lancé auprès du Département un appel à projet autour de la lecture adaptée aux publics dyslexiques.

Le projet ayant été retenu, La Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine a fait l'acquisition d'une centaine d'ouvrages préalablement choisis par les bibliothécaires de Miniac-Morvan, Plerguer et Le Tronchet.

Ces documents sont spécifiquement adaptés aux jeunes en difficulté de lecture en raison de leur dyslexie. Ils sont disponibles dans chacune des 3 bibliothèques.

Dans le cadre de ce don de livres, les bibliothécaires de Plerguer et du Tronchet ont animé des jeux sur le temps scolaire auprès des CM1 et CM2 avec l'aide de la malle pédagogique KESKI.

Les enfants devaient se mettre dans la peau d'un enfant DYS. La bibliothécaire de Miniac-Morvan a organisé une conférence animée par l'orthophoniste de Miniac-Morvan et des témoignages d'enfants et d'adultes. Lors de cette conférence une trentaine de personnes était présente.



Atelier avec les scolaires sur les troubles DYS



Conférence sur la dyslexie à Miniac-Morvan

<b>Mairie :</b> 02 99 58 95 39 mairie@letronchet.eu	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15	Samedi de 9 h à 12 h
<b>Bibliothèque :</b> 02 99 58 95 39 bibliothequedutronchet@gmail.com www.letronchet.bibenligne.fr	Lundi et mercredi 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 Mardi 13 h 30 à 17 h 00 Vendredi 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30	Samedi de 9 h 30 à 11 h 45
<b>Agence postale communale :</b> 02 99 58 14 17	Lundi, mercredi et vendredi 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 15 Mardi 13 h 30 à 16 h 15	Fermées : le jeudi, le mardi matin, le 1 <sup>er</sup> mercredi du mois et les 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> samedis du mois
<b>Gendarmerie Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine :</b> 02 99 58 40 05	Lundi, mercredi et samedi de 14 h à 18 h Vendredi de 8 h à 10 h et de 14 h à 18 h	



## La fête des mères

Ce samedi 25 mai 2024, à l'occasion de la fête des mères, nous avons accueilli les parents des enfants nés dans l'année écoulée. Une plante a été offerte aux mamans à cette occasion.

Bienvenue et longue vie à :

Gabin, Owen, Adèle, Alban, Ésmée et Nael



## BAFA



3 jeunes du Tronchet se sont inscrits pour faire une formation de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) qui a eu lieu à Hirel d'une durée de 14 jours du 27 avril au 4 mai 2024. Ils vont confirmer leur BAFA en effectuant un stage dans un centre de loisirs avec des enfants cet été.

Robin Turmel ainsi que Ilan Bayiha vont réaliser leur stage d'été sur la commune de Plerguer et Louane Kergosien fera son stage à Saint Jouan des Guerets. La municipalité a contribué à financer cette formation.

## Sur vos agendas

La mairie vous invite à noter les événements suivants sur votre agenda :



### Juillet

**Lundi 15 :** Exposition sur « Histoire, sport et citoyenneté » sur les Jeux Olympiques 2024 jusqu'au 26 juillet

**Lundi 29 :** Exposition bande dessinée et histoire « Vers la liberté : Parcours Américain (1944-1945) » jusqu'au 23 août

### Août

**Samedi 3 :** Inauguration de la plaque commémorative de la libération à 11h30 à côté de la mairie

**Samedi 31 :** Randonnée VTT à partir de 14h puis repas et Fest Noz à 20h à la Salle des fêtes (renseignements au 07 86 95 09 90)

### Septembre

**Dimanche 1<sup>er</sup> :** Randonnée VTT (suite) à partir de 7h30

**Vendredi 6 :** Forum des associations et des entreprises locales à 18h30

### Octobre

**Jedi 3 :** Forum sur le soutien à domicile et sur les aidants, salle des fêtes

**Lundi 7 :** Exposition « Trop de déchets dans nos poubelles » jusqu'au 9 novembre

### Novembre

**Lundi 11 :** Commémoration de la fin de la première guerre mondiale aux monuments aux morts

**Dimanche 24 :** Repas de fin d'année organisé par le CCAS pour les aînés de la commune

### ÉTAT CIVIL

#### Bienvenue à :

- Adélé
- Alban
- Ésmée
- Naël

#### Mariage :

Félicitations aux 3 couples qui se sont mariés lors de ces six derniers mois.

#### Peine et Tristesse :

11 personnes nous ont quittés.

#### Vous vous mariez :

Une démarche en ligne vous propose d'informer les administrations (assurance maladie, allocations familiales, bureau du service national) de votre changement de nom d'usage.

Le service est gratuit.

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

# Principales décisions des derniers conseils

## INSTALLATION DE MADAME GIELCZYNSKI JEANNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Installation de la conseillère municipale Madame GIELCZYNSKI Jeanne à la suite de la démission de Monsieur BLIN Yohann. Son éloignement géographique pour raisons professionnelles ne lui permet plus de s'investir au sein de la commune du Tronchet comme il l'aurait souhaité.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget principal, ainsi que l'affectation des résultats dont les détails sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	670 049.42 €	328 695.90 €
Recettes	917 707.62 €	520 033.15 €
Résultat n	247 658.20 €	191 337.25 €
Reports de l'exercice n-1		186 999.95 €
Résultat de clôture à reporter sur n+1	247 658.20 €	378 337.20 €
Part affectée à l'investissement 2024 (compte 1068)	27 658.20 €	220 000.00 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2024, les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 ne sont pas modifiés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, reconduit les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49.20 %
- taxe d'habitation (TH) : 12.79 %
- majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 50 %

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

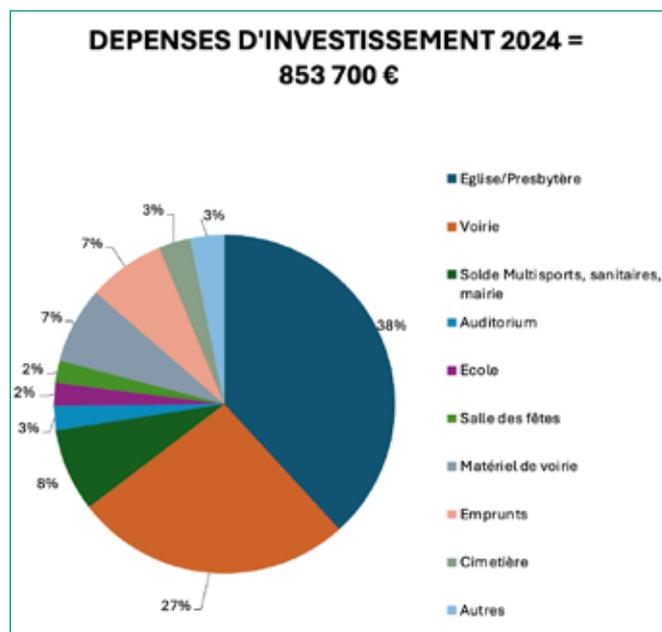
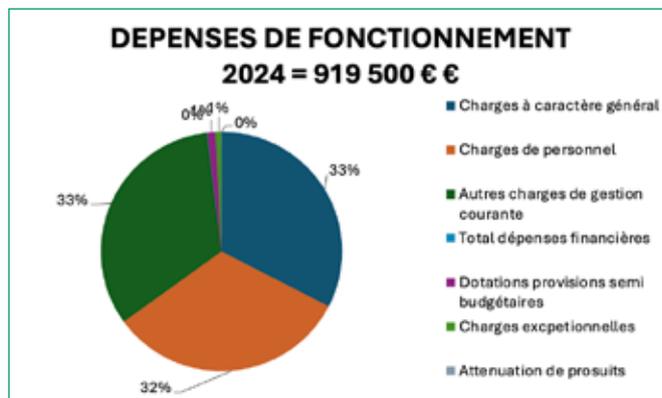
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté,

Section de fonctionnement : 919 500.00 €

Section d'investissement : 853 700.00 €

- d'adopter le programme des opérations d'investissement 2024 ci-dessous :



## TARIFS COMMUNAUX 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, reconduit les tarifs tels qu'annexés ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,

### LOCATION SALLE DES FETES

	PARTICULIERS					
	SALLE			CUISINE		
	1 jour	2 jours	CAUTION	1 jour	2 jours	CAUTION
Habitants de la commune 2023	250 €	389 €	848 €	111 €	139 €	318 €
Habitants hors commune 2023	334 €	556 €	1 060 €	139 €	250 €	424 €

	LOGE	Nuit Saint-Sylvestre (avec cuisine)	VIN D'HONNEUR (En semaine uniquement)		PRISE TRAITEUR	MENAGE Pénalité
			Salle	Cuisine		
Habitants de la commune 2023	34 €	779 €	111 €	55 €	21 €	318 €
Habitants hors commune 2023	55 €	1 336 €	278 €	60 €	25 €	334 €

**IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DU TRONCHET**

Faisant suite à la loi n°2023 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération renouvelables de leur territoire. Une pré-étude du secteur du Tronchet a été établie par les services du Pays de Saint-Malo.

Après avoir consulté la population par le biais d'un affichage en Mairie, d'une publication sur l'application communale intra-muros et contacté par courrier les entreprises de la zone artisanale du chemin du Perouillet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les zones suivantes :

**Catégorie Solaire thermique :**

- Bâtiment communal Ecole publique rue du Baillage

**Catégorie Solaire Photovoltaïque Toitures :**

- Bâtiments Guisnel 10 chemin du Perouillet
- Bâtiments SAPEINT 12 chemin du Perouillet
- Bâtiments communaux : atelier communal, école publique, ancien logement de fonction école publique, mairie, halle, annexe mairie et salle des fêtes
- Logements La Rance rue de La Croix de la Mission

**Catégorie Ombrières**

- Practice du Saint Malo Golf Resort

**Le rapport intégral des délibérations peut être consulté au secrétariat de mairie aux heures ouvrables de la mairie.**

**Plaques de numérotation des habitations**

Nous vous rappelons que chaque habitation de la commune possède une adresse et un numéro dans sa rue. La mairie a fait réaliser des plaques en métal émaillé pour être apposées sur la façade de chaque habitation, ou en bord de rue, sauf pour les lotissements privés (comme Le Domaine du Golf). Il reste encore en mairie plusieurs plaques qui n'ont pas été réclamées par des habitants. Ces plaques sont mises à disposition gratuitement et peuvent être retirées aux heures d'ouverture de la mairie.





## IntraMuros






La mairie du Tronchet utilise l'application mobile INTRAMUROS pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les évènements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



## Cimetière

Dans le bulletin de juillet 2023, nous vous présentions les opérations effectuées ou prévues au niveau du cimetière.

- Un nouveau columbarium a été mis en place avec une capacité de 8 places.
- L'acquisition du terrain voisin a permis de construire un nouveau parking. Celui-ci est désormais ouvert. Le reste du terrain est une réserve pour un agrandissement futur du cimetière.

### Depuis octobre 2023, la procédure de relevé de tombes a débuté.

La sélection des tombes a été faite conformément au Code général des collectivités territoriales. Ces sépultures, attribuées gracieusement à l'origine, relèvent du régime du Terrain Commun et doivent, en principe, être reprises au terme du délai réglementaire d'occupation qui est, à minima, de 5 ans.

Des panneaux ont été apposés sur 31 d'entre elles. A l'issue de cette phase, de nouveaux panneaux sont venus confirmer l'état d'abandon de la sépulture.

Le budget 2024 voté permet de procéder à la 2<sup>e</sup> partie de la procédure. Celle-ci est donc entamée. Après consultation, l'attribution de cette prestation a été confiée à une société de pompes funèbres agréée pour ce type d'opération.

L'ossuaire actuel va être modifié et agrandi. Ensuite, les ossements exhumés pourront rejoindre cet ossuaire.

La commune possède un logiciel spécialisé dans l'inventaire et le suivi des concessions. Ainsi, elle va pouvoir reprendre les contacts avec les familles et régulariser les situations en proposant des renouvellements de concessions. Il s'agit du seul moyen de garantir les droits dans le temps ou à défaut de reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme du délai fixé.

Ce suivi permettra aussi de réduire les risques liés aux tombes dites dangereuses et insalubres.

### Enfin, revenons sur l'entretien du cimetière :

La loi Labbé votée en 2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières et les terrains de sport. L'entretien est désormais manuel et mécanique et demande plus de temps.

La volonté n'est pas de goudronner cet espace mais de garder, de contrôler et de sélectionner la végétation existante. L'arrivée d'un nouvel agent technique permet d'avoir un planning de suivi de l'entretien général du lieu.

Néanmoins, il appartient à chaque famille d'entretenir le monument funéraire. En plus de l'entretien, le monument doit être en bon état de solidité (dalle, stèle, joints...). A défaut, la sépulture peut être déclarée en état d'abandon.

Il conviendra également de respecter les consignes de tri. Il est courant de voir des déchets verts, plastiques ou autres mélangés dans les conteneurs prévus à cet effet.



# Eau et assainissement

La protection de la ressource naturelle en eau et ce qu'on appelle son cycle domestique (production, distribution, assainissement) répondent à des directives européennes et font intervenir de nombreux acteurs publics. À l'échelle de Saint-Malo Agglomération, la direction des cycles de l'eau fait le lien entre les acteurs du territoire qui travaillent ensemble pour préserver ce précieux bien commun.

## Les acteurs du cycle de l'eau sur le territoire du Tronchet

- Protection de la ressource naturelle (bassins versants et gestion des milieux aquatiques) : **Syndicat des Bassins Côtiers de Dol**
- Production (captage et potabilisation) : **Eau du Pays de Saint-Malo**
- Stockage et distribution : **Syndicat des eaux de Beaufort**
- Assainissement (collecte, traitement et restitution au milieu naturel) : **Saint-Malo Agglomération**

**C'est Saint Malo Agglomération qui a la compétence pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif des habitations sur la commune du Tronchet.**

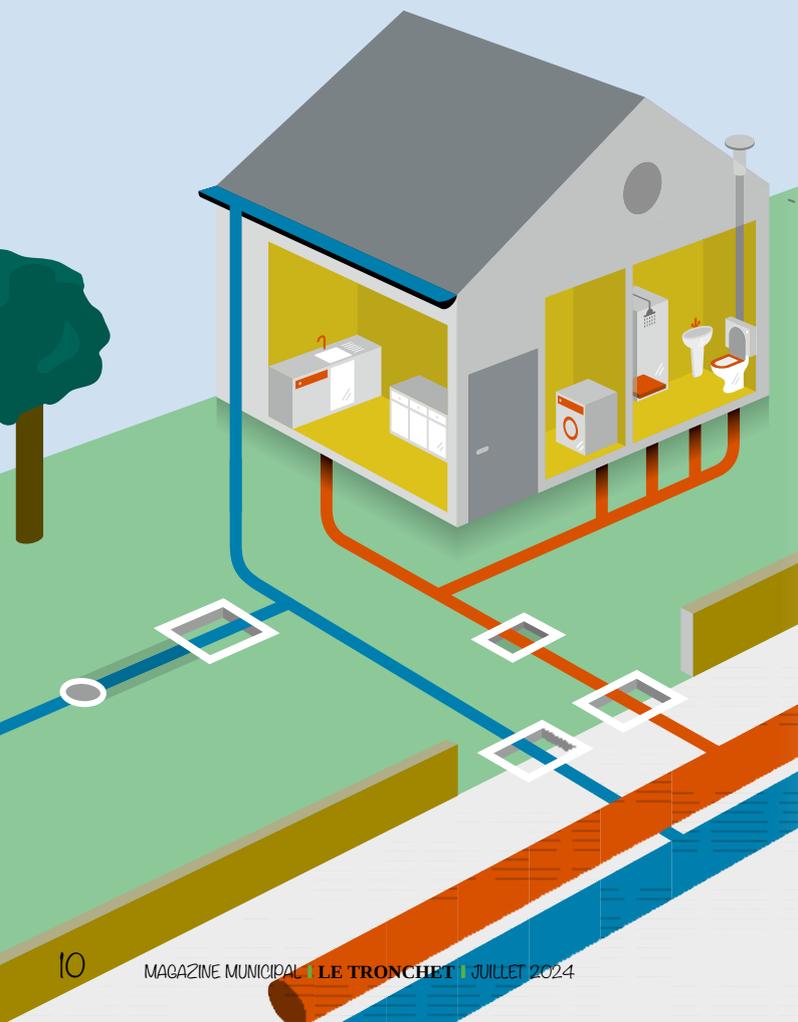
A partir des textes et réglementations européens et nationaux, Saint Malo Agglomération a établi un règlement pour chacun des cas. Vous trouverez ci-joint les principales règles et recommandations pour l'assainissement collectif et pour l'assainissement non collectif.

**Les règlements complets sont disponibles sur le site internet de Saint Malo Agglomération dans la rubrique vie quotidienne.**

Saint-Malo Agglomération a passé une convention avec **l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne** pour subventionner, sur son territoire, les travaux de mise en conformité. (en assainissement collectif et non collectif).

Les renseignements pour ces aides financières peuvent être obtenus sur notre site internet ou directement auprès de la direction des Cycles de l'Eau.

## Assainissement collectif



L'assainissement collectif consiste à collecter, transporter et traiter les eaux usées produites sur le territoire, avant de les restituer, épurées, au milieu naturel. Pour mener à bien cette mission, Saint-Malo Agglomération s'appuie sur des contrats de délégation de service public. Pour Le Tronchet, c'est l'entreprise Véolia qui est attributaire de ce contrat.

### Dépolluer les eaux usées avant de les rendre à la nature

Les eaux usées sont composées des eaux ménagères (cuisine, salle de bain, machine à laver...) et des eaux vannes qui proviennent des toilettes. Ces eaux sales ne peuvent pas retourner à la nature telles quelles. Il est donc indispensable de les collecter et de les acheminer vers une station d'épuration qui les débarrassera de leurs polluants.

Les eaux usées doivent être raccordées exclusivement au réseau public d'eaux usées.

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'eaux usées. Elles peuvent être raccordées au réseau d'eaux pluviales ou infiltrées dans le terrain de votre propriété. L'étanchéité des raccords doit alors être correctement effectuée afin d'éviter toute infiltration des eaux du terrain dans le réseau collectif.

### Les réseaux d'assainissement

Historiquement, les réseaux avaient été conçus pour recueillir et acheminer vers la station d'épuration l'ensemble des eaux de pluie qui ruissellent sur le sol et des eaux usées. Ces réseaux sont dits unitaires, car les eaux sont acheminées dans une seule canalisation.

Plus récents, les réseaux séparatifs sont composés de deux collecteurs séparés : l'un pour les eaux usées ; l'autre pour les eaux pluviales. L'un des avantages du réseau séparatif est de limiter les risques de débordement en cas d'orages ou de fortes pluies, et donc de pollution des milieux naturels et de la mer. Les risques sont accrus dans les zones urbanisées où les sols sont imperméables et, notamment, dans certains secteurs de Saint-Malo situés sous le niveau des plus hautes eaux marines.

Les réseaux font ainsi l'objet d'une surveillance accrue. Des chantiers, parfois de grande d'envergure, sont également menés, année après année, par Saint-Malo Agglomération pour réhabiliter et remplacer les anciens réseaux partout où c'est nécessaire. Parmi les derniers chantiers en date : ceux du Rosais en 2022 ou du boulevard Douville en 2023.

Les eaux usées doivent être raccordées exclusivement au réseau public d'eaux usées.

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'eaux usées.

# PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX USAGES ASSIMILÉS DOMESTIQUES DE L'EAU

Les prescriptions particulières sont présentées par type d'activité selon la classification retenue par la réglementation.

Le service de l'assainissement vous apporte, à votre demande, toute précision relative aux prescriptions particulières et éventuelles conditions spécifiques applicables à votre activité.

Activités issues de l'arrêté du 21 décembre 2007*	Rejets	Polluants types	Prétraitement	Paramètres analytiques à contrôler une fois par an	Implantation et entretien
Restaurants, cuisines collectives ou d'entreprises, restaurants rapides, traiteurs, charcuteries,...	Eaux de lavage (Issues des éviers, des machines à laver, des siphons de sol de la cuisine et de la plonge,...)	Graisses	Séparateur à graisses	SEC ou MEH, DCO, DBO5, MES, pH, Température, Volume, Chlorures (pour activités de salaison)	Séparateurs à graisse et à fécule (normes NF) ou toute autre solution de prétraitement (le cas échéant, dégrillage, tamisage ...) nécessaire  Ces installations doivent être accessibles pour permettre leur entretien.
	Eaux issues des épluchages de légumes	Matières en suspension (fécules)	Séparateur à fécules		
Laverie, dégraissage des textiles	Eaux issues des machines à laver traditionnelles à l'eau	Produits nettoyant (pH alcalins), matières en suspension (Peluches), T°C élevée	Décantation dégrillage – tamisage dispositif de refroidissement	Volumés pH, température Perchloroéthylène	Ces installations sont en permanence maintenues en bon état de fonctionnement et vidangées autant que nécessaire.  Vous devez tenir à disposition du service public d'assainissement les justificatifs attestant le bon état d'entretien de ces installations ainsi que les justificatifs d'élimination des déchets (BSD) issus des opérations de vidange.
	Eaux de contact issues des machines de nettoyage à sec	Solvant	Double séparateur à solvant		
Cabinets d'imageries	Prescriptions techniques seront établies au cas par cas selon la nature des activités (circulaire DGT/SASN du 21/04/2010 et art R.4456-8-11 du code du travail)				Les déchets collectés sont évacués selon une filière agréée.
Cabinet dentaire	Effluents liquides contenant des résidus d'amalgames	Mercure	séparateur d'amalgame de façon à retenir 95% au moins, en poids, de l'amalgame contenu dans les eaux (Arrêté du 30/03/1998)	Mercure Volumés	
Maisons de retraite	Prescriptions techniques seront établies au cas par cas selon la nature des activités potentielles exercées dans l'établissement telles que : blanchisserie ou cuisine			Sec ou MEH, DCO, DBO5, MES pH, Température, Volume	
Piscines	Eaux de vidanges	Chlore	Les prescriptions techniques pour ces activités seront établies au cas par cas par la collectivité	Volumés, température, pH, chloramine	Art. R.1331-2 du CSP ; Art. L1332-1 à L1332-9 du CSP
Établissements d'enseignement et d'éducation	Les éventuelles prescriptions techniques seront établies au cas par cas selon la nature des activités potentielles exercées dans l'établissement (ex: blanchisserie, cuisine ...)				
Centres des soins médicaux ou sociaux					
Activités de contrôle et d'analyse techniques					
Salons de coiffure, institut de beauté, bains douche					
Activités récréatives, culturelles d'édition et de production audio et vidéo					

\* L'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte détermine la liste des activités dont les utilisations de l'eau sont assimilables à un usage domestique

# Assainissement non collectif

Lorsque les habitations ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement collectif, elles doivent être équipées d'une installation conforme pour traiter elles-mêmes, leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. De la conception à l'entretien de votre dispositif, Saint-Malo Agglomération vous accompagne.

## Pourquoi faut-il être en conformité ?

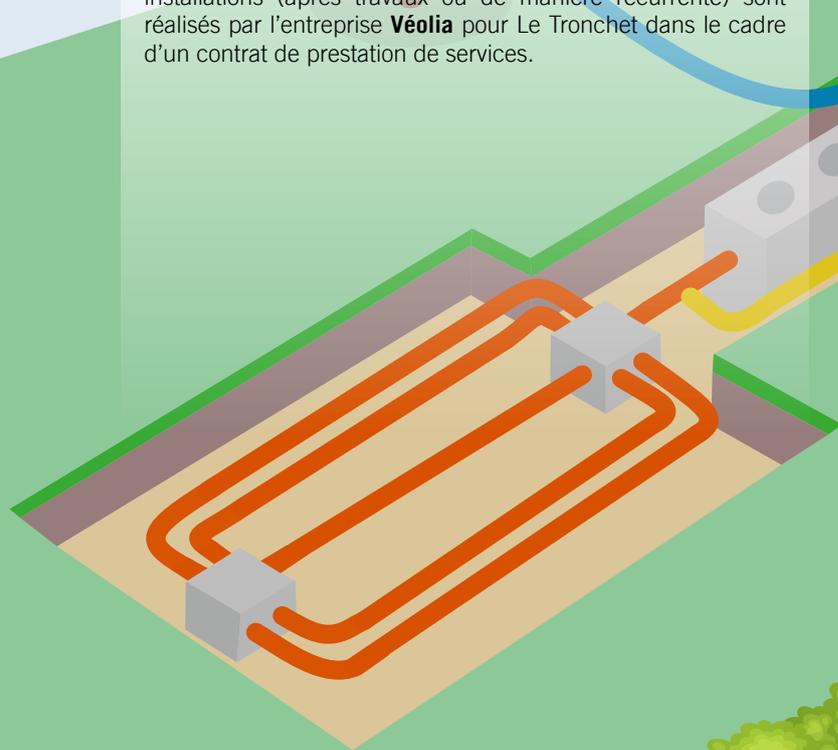
Les eaux usées, c'est à dire les eaux vannes (des toilettes) et les eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...) contiennent toutes sortes de polluants et de micro-organismes pouvant entraîner des risques pour l'environnement et pour la santé. L'absence de dispositif d'assainissement ou une installation défectueuse peuvent alors constituer un danger pour la santé et pour l'environnement. C'est pourquoi elles doivent être entretenues et contrôlées régulièrement et faire l'objet de travaux, si nécessaire.

## Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Ce service public local, géré par Saint-Malo Agglomération, est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilité
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif

La validation des études préalables ainsi que le contrôle des installations (après travaux ou de manière récurrente) sont réalisés par l'entreprise **Véolia** pour Le Tronchet dans le cadre d'un contrat de prestation de services.



## Aides financières pour la mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif

Saint-Malo Agglomération assure le service public d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, nous sommes amenés à faire vérifier périodiquement la conformité de vos installations. Conscients du coût de mise en conformité, nous avons signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne **permettant de subventionner vos travaux de mise aux normes** sur l'ensemble de notre territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L213-9-2 du code de l'environnement, l'Agence de l'Eau apporte des aides financières pour la réalisation de travaux d'intérêt commun qui contribuent à **la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.**

En effet, un système non conforme entraîne une dégradation de la qualité du milieu récepteur et peut générer des pollutions néfastes pour la baignade ou la pêche à pied et la production de coquillages dans les zones conchylicoles.

**Sont éligibles à une aide de l'Agence de l'Eau** les travaux de mise en conformité dans les situations suivantes :

- Absence d'installation,
- Installations contrôlées "non-conformes" avec travaux obligatoires sous 4 ans en raison d'un risque sanitaire et/ou environnemental (art. 4 cas a et b de l'arrêté du 27 avril 2012) sous réserve de respecter les critères suivants :
  - charge brute de pollution organique reçue inférieure ou égale à 1,2 kg/jour de DB05
  - installations réalisées avant le 9 octobre 2009 (art. 5 de l'arrêté prescription techniques du 7 mars 2012)
  - liées à une habitation achetée avant le 1er janvier 2011 (art. 4 de l'arrêté du 27 avril 2012)

Le montant de subvention attribuée par l'Agence de l'Eau est calculé par application d'un taux de 30% à la dépense retenue. Cette aide s'applique aux dépenses de travaux de réhabilitation ainsi qu'aux dépenses liées à l'étude de sol et de filière.

A noter que le coût maximal retenu pour ces travaux est de 8500 € TTC, ce qui correspond à un **montant maximal de subvention de 2550 €.**

**Pour pouvoir en bénéficier, la démarche est la suivante :**

- 1 Vérifiez la conformité de votre assainissement non collectif,
- 2 S'il est non conforme, contactez Saint-Malo Agglomération, en vue de monter un dossier de subvention.

**Saint-Malo Agglomération**

☎ 02 99 21 92 01

✉ [eau.assainissement@stmalo-agglomeration.fr](mailto:eau.assainissement@stmalo-agglomeration.fr)

### IMPORTANT

*N'engagez pas d'étude de filière ni de travaux avant d'avoir complété le dossier de demande de subvention.*



Saint-Malo Agglomération  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
6 rue de la Ville Jégu - BP 11  
35 260 CANCALE  
02 99 21 92 01 - [www.stmalo-agglomeration.fr](http://www.stmalo-agglomeration.fr)



### Assainissement non collectif (ANC) :

Le présent règlement entend par « assainissement non collectif », c'est-à-dire l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées. Une installation d'ANC pourra, le cas échéant, recevoir les eaux usées domestiques de plusieurs immeubles.

### Immeuble :

Dans le présent règlement, le mot immeuble est un terme générique qui désigne indifféremment toute construction utilisée pour l'habitation, qu'elle soit temporaire (mobil home, caravane, etc.) ou permanente (maisons, immeuble collectif, etc.), y compris les bureaux et les locaux affectés à d'autres usages que l'habitat (industriel, commercial et artisanal) non soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), produisant des eaux usées domestiques ou assimilées.

### Eaux usées domestiques ou assimilées :

Elles comprennent l'ensemble des eaux usées domestiques ou assimilées, définies par l'article R.214-5 du Code de l'Environnement, produites dans un immeuble dont notamment les eaux ménagères ou eaux grises (provenant des cuisines, salles d'eau, etc.) et les eaux vannes ou eaux noires (provenant des WC).

### Usager du SPANC :

L'usager du Service Public d'Assainissement Non Collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'usager de celui-ci est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif, soit celui qui occupe cet immeuble, à quelque titre que ce soit. Par ailleurs, le SPANC peut fournir des renseignements de nature technique, administrative ou juridique sur l'assainissement non collectif à des personnes qui ne font pas partie des propriétaires ou occupants mentionnés ci-dessus.

### Fonctionnement par intermittence :

L'usager du Service Public d'Assainissement Non Collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'usager de celui-ci est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif, soit celui qui occupe cet immeuble, à quelque titre que ce soit. Par ailleurs, le SPANC peut fournir des renseignements de nature technique, administrative ou juridique sur l'assainissement non collectif à des personnes qui ne font pas partie des propriétaires ou occupants mentionnés ci-dessus.

### Étude particulière : Étude de sol et de filière :

Étude réalisée à l'échelle de la parcelle afin de justifier le choix de la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre à partir des caractéristiques pédologiques du terrain d'implantation, d'une évaluation de la production d'eaux usées de l'immeuble, et du contexte environnemental.

### Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Service public organisé par une collectivité (commune ou groupement de communes) dotée de la compétence d'assainissement non collectif et qui assure les missions définies par la loi : contrôles des installations d'assainissement non collectif et, le cas échéant, entretien, réalisation et /ou réhabilitation d'installations, et traitement des matières de vidange. Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations. Toutefois le SPANC ne réalise ni étude particulière (étude de filière), ni étude de sol, il n'assume pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière. La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la réglementation et sur les risques et dangers que peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.

### Rapport de visite :

Document établi par le SPANC à la suite d'une intervention de contrôle sur site permettant d'examiner une installation d'assainissement non collectif et/ou son environnement. Le contenu minimal du rapport de visite est défini par la réglementation.

Dans le cas des installations existantes, il énumère les observations réalisées par le SPANC au cours de la visite ainsi que les conclusions résultant de ces observations, notamment en ce qui concerne l'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement. Il peut également contenir une liste de travaux obligatoires classés, le cas échéant, par ordre de priorité et des recommandations à l'adresse du propriétaire sur l'accessibilité, l'entretien ou la nécessité de modifier certains ouvrages ou parties d'ouvrages.

Dans le cas des installations neuves ou réhabilitées, il énumère les observations formulées par le SPANC sur le choix de la filière, sur le respect des prescriptions techniques réglementaires, sur d'éventuelles anomalies de réalisation par rapport au projet approuvé par le SPANC et sur d'éventuels dysfonctionnements susceptibles d'engendrer des risques environnementaux, des dangers sanitaires ou des nuisances pour le voisinage.

### Zonage d'assainissement :

Élaboré par la collectivité compétente en matière d'assainissement ou d'urbanisme, le zonage définit les zones qui relèvent de l'assainissement collectif, dans lesquelles les habitations sont ou seront raccordées à terme au réseau public de collecte des eaux usées, et les zones qui relèvent de l'assainissement non collectif, où le propriétaire d'un immeuble a l'obligation de traiter les eaux usées de son habitation. Ce document est consultable en mairie ou dans les locaux du SPANC et permet d'avoir une appréciation imprécise de la nature des sols sur le secteur étudié (de 25 à 4 observations à l'hectare - selon circulaire du 22/05/1997).

### Séparation des eaux :

Un système d'assainissement non collectif doit traiter toutes les eaux usées domestiques telles que définies ci-dessus et exclusivement celles-ci.  
Pour en permettre le bon fonctionnement, les eaux pluviales ne doivent, en aucun cas y être admises.

### Installation d'ANC neuve ou à réhabiliter :

On entend par installation neuve ou à réhabiliter, tout projet de construction d'une nouvelle installation d'ANC ou en remplacement d'une installation déjà existante.

### Logement individuel :

Logement destiné à l'habitat d'une seule famille (il peut s'agir d'un immeuble individuel ou d'un logement à l'intérieur d'un immeuble collectif)

### Immeuble abandonné :

Est considéré comme « abandonné » tout immeuble d'habitation qui ne répond pas aux règles d'habitabilité fixées par le Règlement Sanitaire Départemental, donc non entretenu, et qui est sans occupant à titre habituel.

### Norme AFNOR NF DTU 64.1 d'août 2013 :

Une norme est un document de référence. La norme diffère d'une réglementation nationale. Elle n'est pas imposée par les pouvoirs publics, mais elle permet d'atteindre un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé dans le cadre de l'organisme de normalisation.

En l'occurrence, il s'agit d'une norme élaborée dans le cadre de l'AFNOR, qui assure la coordination de l'ensemble de la normalisation en France. Il s'agit aussi d'un document technique unifié (DTU), c'est-à-dire un recueil de dispositions techniques recommandées pour la construction d'ouvrages. Cependant, le DTU ne suffit pas à décrire l'ensemble des caractéristiques d'un projet à réaliser par un fournisseur et/ou une entreprise. Il appartient au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre d'inclure dans chaque projet les compléments et/ou dérogations nécessaires par rapport à ce qui est spécifié dans le DTU.

La norme a pour objet de préciser les règles de l'art relatives à certains ouvrages de traitement des eaux usées domestiques de maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales tels que définis par la réglementation en vigueur. Elle concerne les caractéristiques et la mise en œuvre des équipements de prétraitement préfabriqués d'une part, des dispositifs assurant le traitement par le sol en place ou reconstitué, avec infiltration ou évacuation des eaux usées domestiques traitées d'autre part.

La norme AFNOR NF DTU 64.1 d'août 2013 n'est pas un document public. Elle peut être acquise auprès de l'AFNOR. Elle n'est utile qu'en cas de construction ou de réhabilitation d'ouvrages d'ANC avec traitement traditionnel par le sol en place ou reconstitué.

### Équivalent habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'un système d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Selon l'article 2 de la Directive "eaux résiduaires urbaines" du 21/05/1991, l'équivalent habitant est « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en 5 jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.



## Contacts assainissement commune de LE TRONCHET



communauté  
d'Agglomération  
du Pays  
de Saint-Malo

Type	Type de demande	Organisme	Plage horaire	Contact
Par téléphone	<b>Eaux Pluviales Urbaines :</b> Demandes d'interventions urgentes et réclamations	VEOLIA	24h/24	09 69 32 35 29 appel non surtaxé
	<b>Assainissement collectif :</b> Demandes d'interventions urgentes et réclamations		24h/24	
	Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente ( <i>à la charge du propriétaire</i> )		8h30-12h 13h30-17h	02 99 82 78 20
	<b>Assainissement Non Collectif :</b> Prise de rendez-vous pour contrôle d'installation		8h30-12h 13h30-17h	
	Réclamations sur la Facture d'eau et d'assainissement		24h/24	09 69 32 35 29 appel non surtaxé
	Renseignements sur le service public		8h30-12h 13h30-17h	02 99 21 92 01
Par courriel	Renseignements sur le service public et demandes non urgentes	Saint-Malo Agglomération		eau.assainissement@stmalo-agglomeration.fr
Par courrier	Renseignements sur le service public et demandes non urgentes			Saint-Malo Agglomération Direction Eau et Assainissement Rue de la Ville Jégu B.P. 11 35260 CANCALE
Accueil physique	Renseignements et réclamations sur l'assainissement collectif ou les eaux pluviales urbaines	VEOLIA	mercredi 13h30-16h30 et sur RDV	23 rue Augustin FRESNEL 35400 SAINT-MALO

Fiche de contact mise à jour au 5/02/2024

## LES EAUX DE BEAUFORT accompagnent la population aux économies d'eau !

Le Syndicat installe la télérelève sur les compteurs d'eau, courant 2024, pour permettre à chaque usager d'être acteur de sa consommation. Comment ?



- ✓ En visualisant sa consommation tous les jours,
- ✓ En la comparant à des référentiels,
- ✓ En repérant les consommations les plus facilement économisables,
- ✓ En quantifiant les économies d'un nouveau geste mis en place au sein du foyer,
- ✓ En étant alerté d'une fuite

Les équipements seront posés par Véolia Eau. 

Une facturation au plus près de votre consommation !

### « Un réseau public performant »

En éliminant les fuites une à une sur le réseau public, depuis 10 ans, le Syndicat a réussi à **décaler la coupure d'eau liée aux sécheresses de 36 jours**. Sans cette contribution, notre territoire aurait fait parti des 100 communes française ayant manqué d'eau en 2022. Le réseau des EAUX DE BEAUFORT est l'un des plus performant de France !



**HISSEZ EAU**  
les économies d'eau !

Attribution d'une aide à l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie sous conditions.  
+ d'infos sur [www.eaux-beaufort.fr](http://www.eaux-beaufort.fr)

32 rue de la Rouelle - PA Les Rolandières - 35120 Dol-de-Bretagne  
Tél : 02 99 40 08 33 - [contact@eaux-beaufort.fr](mailto:contact@eaux-beaufort.fr) -  

Les Eaux de Beaufort

# Atlas de la biodiversité

La nature près de chez vous : participez au recensement de la biodiversité locale !

**Vous avez observé des espèces près de chez vous ? Et vous souhaitez partager vos découvertes ?  
Rendez-vous sur la plateforme en ligne :**

<https://www.stmalo-agglomeration.fr/latlas-de-la-biodiversite-participatif/>



Entre plantes, oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, ou invertébrés, vous pouvez saisir sur ce site internet toutes les informations que vous avez récoltées à leur sujet. Vous pouvez également y recenser des sites d'intérêts remarquables : haie bocagère, arbre à cavité, prairie permanente, mare...

Piloté par le CŒUR Émeraude, l'outil en ligne « Atlas de la biodiversité participatif » est mutualisé et permet d'avoir une vision large de la biodiversité du territoire. Celui-ci est déployé sur la Communauté de communes de la côte d'Émeraude, Dinan Agglomération, les communes de Mesnil Roch, Dol-de-Bretagne, Bagger-Pican, Epiniac et l'agglomération de Saint-Malo.



## À savoir

Depuis début 2024 et pour une durée de deux ans, Saint-Malo Agglomération est à l'initiative d'un Atlas de la biodiversité intercommunal, soutenu par le Fonds européen de développement régional (Feder) et par l'Office français de la biodiversité.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail [environnement@stmalo-agglomeration.fr](mailto:environnement@stmalo-agglomeration.fr)

# Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Comme vous le savez déjà, les meublés de tourisme (hors résidence principale) et les chambres d'hôtes sont soumis à une déclaration préalable d'activité via un formulaire Cerfa.

**Depuis la dématérialisation du Cerfa sur le logiciel 3D Ouest**, les hébergeurs doivent déclarer leur activité sur le site :

<https://taxe.3douest.com/saintmaloagblo.php>

Voici les étapes de la procédure à suivre :

1. L'hébergeur crée son compte via le site
2. Il renseigne les informations le concernant et concernant son/ses hébergements
3. Le formulaire Cerfa approprié se génère pour ses hébergements meublés hors résidence principale et pour les chambres d'hôtes

4. Signature en ligne du Cerfa par l'hébergeur et télétransmission à la mairie concernée par mail

5. La mairie fait suivre un récépissé à l'hébergeur par le moyen qu'elle souhaite

Sur le site, vous trouverez également le montant de la taxe de séjour journalière que doit régler le locataire selon le type et la catégorie du logement.

**Pour rappel :** Cerfa 14004\*04 pour les meublés (hors résidence principale) et Cerfa 13566\*03 pour les chambres d'hôtes.

Le service taxe de séjour se tient à votre disposition pour toute demande.

02 99 40 71 34

## BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?



Sur rendez-vous  
au  
**06 07 73 72 09**

**SERVICE GRATUIT**



DOCUMENTS  
D'IDENTITÉ

SOCIAL  
& SANTÉ

FAMILLE

TRAVAIL

LOGEMENT

TRANSPORT

**Des conseillères numériques  
vous facilitent l'accès aux droits**



## L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS !

La conseillère numérique vous accompagne dans vos démarches, sur rendez-vous, à votre domicile ou dans un lieu dédié.

Accompagnement individuel, en toute confidentialité.



**Sylvie LEMAUX**  
Conseillère numérique

☎ **06 07 73 72 09**

✉ **s.lemaux@saint-jouan.com**



Saint-Méloir des Ondes	Lundi matin
Le Tronchet	Lundi après-midi
Cancale	Mardi
Hirel	Mercredi matin
Saint-Malo	Mercredi après-midi et jeudi
Saint-Père	Vendredi matin

**Service gratuit, ouvert à tous**

## Vous souhaitez vous informer ou prendre rendez-vous ?



### CONTACTEZ-NOUS !

Nos équipes des Unités Territoriales Emploi-Formation-Orientation vous répondent du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

#### Armor (Saint-Brieuc)

✉ efo.armor@bretagne.bzh  
☎ 02 96 77 02 80

#### Brest

✉ efo.brest@bretagne.bzh  
☎ 02 98 33 18 26

#### Cornouaille (Quimper)

✉ efo.cornouaille@bretagne.bzh  
☎ 02 22 51 60 61

#### Rennes - Saint-Malo - Redon - Fougères - Vitré

✉ efo.rennes@bretagne.bzh  
☎ 02 23 20 42 50

#### Bretagne Sud (Vannes)

✉ efo.bretagnesud@bretagne.bzh  
☎ 02 97 68 15 74

#### Centre Bretagne (Pontivy)

✉ efo.centrebretagne@bretagne.bzh  
☎ 02 97 30 24 37

En savoir plus :

➤ **bretagne.bzh/formation-emploi**

(infos sur les formations PRÉPA et QUALIF et les aides financières de la Région)

➤ **ideo.bretagne.bzh**

(infos sur les métiers, les formations, les financements...)



L'Europe s'engage en Bretagne



la Région BRETAGNE

\*Sans conditions



**Vous cherchez un emploi, une formation ?**

**La Région Bretagne  
vous accompagne !**

- Plus de 25 000 parcours de formation adaptés à votre besoin et à votre situation, financés par la Région.
- Des aides\* pour faciliter votre accès à la formation ou à l'emploi (financements, accompagnement individualisé, soutien à la mobilité et à l'équipement informatique...).

## Association des Parents d'Élèves



ne pourrions pas mettre en place de tels projets, comme notre traditionnelle fête des écoles du mois de Juin, sur le thème des Jeux Olympiques cette année !

L'heure des grandes vacances est maintenant arrivée ! Nous vous attendons donc avec impatience pour démarrer une nouvelle année scolaire lors du traditionnel pot de rentrée de septembre afin de nous rencontrer lors d'un beau moment de convivialité, en espérant rencontrer de nouveaux parents prêts à nous rejoindre

Bonnes Vacances à tous,

L'A.P.E.

Comme chaque année notre objectif est d'organiser des manifestations (soirée jeux de société, vente de sapins, veillée de Noël, vente de gouters, boum et bien sûr fête des écoles) nous permettant de collecter des fonds qui sont réinvestis dans les activités ou équipements pour les écoles.

Ainsi régulièrement, nous finançons des sorties, des journées culturelles ou même des cycles découvertes !

Cette année encore, à la demande des équipes pédagogiques, nous avons participé aux financements du cycle golf pour les écoliers du Tronchet et à la classe dans la forêt pour ceux de Tressé. Nous mettons chaque année notre enthousiasme et notre énergie pour permettre de réaliser les projets qui nous tiennent à cœur.

Il s'agit d'abord d'un travail d'équipe entre la Mairie, les commerces locaux et l'ensemble des bénévoles sans qui, nous

## BONNES VACANCES !



## Club Multi activités

Le club multi activités a repris courant 2023 avec une douzaine d'adhérent(e)s actuellement.

Avec deux séances par mois de 2h les semaines paires, différents travaux manuels de loisirs sont réalisés dans la bonne humeur (macramé, couture, fabrication de bijoux, tricot, pâte Fimo, couronnes de Noël etc.).

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous êtes intéressé(e) !





## Marche Détente et Découverte



Un petit texte où vous devrez remplacer les espaces vacants par les mots ci-dessous.  
Trouvez votre «chemin» !

bâton, bille, bois, champ, charme, chemins, commune, découverte, détente, égarer, empreinte, épineux, été, fausse route, feuille, forêt, frondaisons, gland, haie, landes, marche (2 fois), marcheurs, maquis, orientation, pas (7 fois), perdu, racine, source, truffe, vent.

Laissez-moi vous raconter cette aventure : elle ne vous laissera --- de ---- et ne me vaudra --- une ---- d'honneur.

Nouvel arrivant sur la ----- du Tronchet, j'ai voulu élargir mon --- -- d'investigation en arpentant seul la -----.

Cela a --- une ----- d'ennuis exceptionnelle. Sans guide, étant une ---- en -----, pour ne --- dire une ----- ou un ----, ce fut -----.

N'emportant même --- un ---- de -----, je me suis engagé sous les ----- mystérieuses, traversant ----- et -----.

Ne laissant -- d'----- derrière moi, sans aucune ----- de route, totalement distrait et sous le -----, je me suis promené le nez au ----.

C'est à ce moment que j'ai réalisé que j'étais ----- . Voulant rentrer, je fis -----.

Sans cette chance incroyable de tomber sur un groupe de ----- de l'association -----, -----, et -----, j'y serais encore.

Ne voulant --- renouveler ma bêtise, j'ai pris ----- auprès d'eux avec bonheur.

Si mon histoire vous a convaincu : ne risquez plus de vous ----- . et venez nous rejoindre sur les ----- : vous ne le regretterez --- !!

Texte corrigé sur notre site : <https://rando-letronchet35.fr/>

## Gym-détente

Cette saison nous étions 54 adhérents, un chiffre en légère progression et nous nous en réjouissons.



**Mesdames, Messieurs**, vous êtes cordialement invités à vous joindre à nous :

**Rendez-vous le mardi de 19h à 20h et (ou) le jeudi de 15h15 à 16h15 à la Salle des Fêtes de Le Tronchet :**

**Au programme**, cardio, assouplissement, abdominaux, tout le nécessaire pour se sentir bien dans sa peau : pas de prise de tête, les animatrices, Régine et Paskaline s'adaptent à chacun(ne) d'entre nous.

De plus, nous tenons à remercier toutes les personnes présentes **à notre repas-dansant** : ambiance espagnole autour d'une paëlla et animation de Claudine très appréciée.

Nous clôturons la saison par notre traditionnel **pique-nique** sous le cloître de l'Abbaye.

**La rentrée** aura lieu début septembre en portes ouvertes.

**Le tarif annuel** pour la saison 2024-2025 sera de 55€ pour les 2 séances.

**Personnes à contacter** : Catherine Boursier : 06.80.20.22.13  
Catherine Jouenne : 07.86.85.76.81

## UNC

Le 8 mai 2024, une trentaine de personnes de toutes générations s'est réunie ce jour pour commémorer ensemble ce 79<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, 2024 étant également l'année du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de la France. Sous un beau soleil, après la levée des couleurs, la lecture des textes officiels, Margaux nous a fait la lecture d'un poème appris à l'école. Après la dépose des gerbes au pied du monument aux morts, la Marseillaise a été chantée par toute l'assemblée.

Après la cérémonie, nous nous sommes rassemblés devant les monuments de Saint Yvieux et de la Croix de la mission pour un dépôt de gerbe, puis un vin d'honneur était servi dans la salle annexe de la Mairie.



# La libération du Tronchet en 1944

## Août 1944

Le mercredi 2 août, au passage des troupes américaines à la Drolonnerie, en Bonnemain, des patriotes français signalèrent au commandement américain que, dans la forêt voisine, il y avait un important dépôt de munitions gardé par 50 Allemands, et qu'en plus 30 Nord-Africains prisonniers de guerre étaient employés par des Allemands à faire des travaux de terrassement.

Le commandement américain détacha de la colonne quelques éléments conduits par un patriote. Les prisonniers algériens furent libérés, mais malheureusement il y eut à déplorer la mort du patriote qui conduisit les Américains. Ce héros réfugié de Rennes laisse une veuve et deux orphelins de 10 et 7 ans, devant la douleur desquels nous nous inclinons bien douloureusement.

(Ouest-France. -25-08-1944)

## Le dépôt de munitions

La forêt voisine dont parle ce correspondant de presse n'est autre que la forêt du Mesnil. Les Allemands y avaient installé un dépôt de munitions entre le Pertuis aux chevreuils et la Croix de la mission. Une section la surveillait nuit et jour.

Après le départ des Allemands, une cabane en bois a été

construite au Pertuis aux Chevreuils. Des Tronchetois: Guillaume Colas, Victor Plainfossé, Sante Precelo garderont les lieux aux alentours afin qu'ils ne soient pas pillés.

Quant aux prisonniers Nord-Africains employés par les Allemands dont il est sujet ci-dessus, à ce jour, aucun témoignage ne peut valider cette information.

En revanche, les témoins de cette période attestent de la présence, début 44, de prisonniers africains que les Allemands faisaient travailler dans la forêt. Dans le livre " Les fleurs de la liberté ", l'auteur parle de leur libération par les Américains au matin du 2 août et précise que ces prisonniers étaient utilisés par les Allemands à l'abattage du bois ou au transport de munitions.

Cet article de Ouest-France évoque aussi la mort d'un patriote ce même jour. Il s'agit de Constant Lefeuvre tué par deux Allemands à la Croix de la Mission après qu'il eut signalé leur présence aux Américains.

Après ce triste évènement, les Américains prennent la direction de Miniac-Morvan et au soir du 2 août, ils décident d'arrêter leur progression devant le château du Haut-Mesnil.

La majeure partie de la commune du Tronchet a été épargnée par les combats. Par contre, le 3 août, le petit hameau de Villegâte connut des heures sombres.

## Un habitant de ce hameau qui était un très jeune enfant en 1944 nous rapporte les faits puisant dans ses souvenirs et dans les récits de ses parents. Ces propos témoignent de l'impact dans les esprits des évènements de 1944 dans le hameau de Villegâte.

"C'était le 3 août, un jeudi. Dans la matinée, Robert Surcouf maire de Plerguer/Le Tronchet vint à Villegâte prévenir les habitants de possibles combats en fin de journée. François David, qui était au cellier, accueillit Monsieur le Maire et la conversation s'engagea autour d'un verre de cidre. Ils virent arriver une drôle de voiture avec un officier et trois soldats. C'était une Jeep. L'officier était à la recherche du maire. A l'aide d'un dictionnaire, il écrivit : " Ce soir, mettez-vous aux abris ! "

Ma mère qui avait vu les Américains arriver me donna un bouquet de fleurs pour aller leur porter. Heureux, le soldat me grimpa sur la jeep et me donna un chewing-gum. Je n'en avais jamais goûté. Cela m'a marqué. Bizarre ce bonbon qui ne fondait pas dans la bouche. Encore plus curieux, le seau en toile avec lequel les soldats américains allaient chercher de l'eau au puits. Du jamais vu ! Il était pliant et se rangeait à l'arrière de la Jeep.

Une fois le message délivré, les Ricains repartirent. Il nous restait encore quelques heures avant de nous mettre à l'abri.

Mais vers 13h00, le roulement d'un convoi se fit entendre et, de loin, nous reconnurent des Jeep et derrière, des





De gauche à droite, de bas en haut :  
 Madeleine Guérin-Lossois, Mme Xcémay  
 Fernande ?  
 Roland David, Ginette et Louissette Guermond  
 Odile David, Roger Marie, Jean Guérin

chars d'un nouveau genre, marqués d'une étoile blanche. « Les Américains ! » Ce convoi très dense empruntait le chemin des Landes de Villegâte. Ils n'eurent pas le temps de boire le verre de cidre que mon père leur proposa en franchissant le seuil de notre maison que brusquement les premiers coups de feu éclatèrent. Le combat s'engagea alors sur place. Je revois encore ce GI avec son fusil Garant posté devant la soue aux cochons.

“ Partons ! ” dit mon père en s'adressant à ma mère. “ Prends le pognon ! ” ajouta-t-il. Nous en avions peu car mon père arrivait de captivité. Nous courûmes nous réfugier dans un abri de fortune que mon père avait creusé dans la terre près de la maison. Une simple tôle recouvrait le trou. Torine notre voisine nous y rejoignit. Mais les tirs s'intensifièrent et là, Torine prit peur et dit : “ On va tous se faire tuer dans ce trou ! ” Mon père prit la décision de quitter notre abri. Nous rejoignîmes à grands pas Mireloup où le calme semblait régner. Sur notre passage, notre groupe s'agrandit. Nous récupérions les enfants qui jouaient dans les rues du village et qui avaient été pris de court par la mitraille. Il fallait faire vite, dans les Hauts Champs, les balles nous sifflaient aux oreilles. Nous arrivâmes dans le hameau du Grand Clos et

nous descendîmes dans le creux du vallon de la coulée. Dans le bosquet, quelques familles y sont déjà abritées. Les échanges de tirs continuèrent encore deux ou trois heures. Nous entendions les tirs d'obus loin au-dessus de nous. Certains avaient peur comme Marie Lesguer qui ne cessait de répéter : “ On va tous mourir. ” Bien que très jeune et assez déstabilisé par les paroles de Marie, je trouvais réconfort blotti dans les bras de mon père. Ce cher père qui fut mobilisé alors même que je n'avais que 6 mois et que j'eus tant de mal à accepter comme tel à son retour en février 43.

A 17h00, nous sortîmes du bois et nous allâmes saluer ma grand-mère qui tricotait à l'ombre avec sa voisine. Ce côté-là de Mireloup était paisible.

En rentrant à Villegâte, nous constatâmes que les maisons avaient été endommagées par la mitraille. Notre maison avait terriblement souffert de la tourmente, davantage que les autres étant donné sa position sur l'axe de tirs. Quelle navrante tristesse se dégageait de ce douloureux spectacle ! La maison n'était plus habitable. Ma sœur se souvient des larmes versées lorsqu'elle a vu notre maison

remplie de gravas, les murs, les fenêtres si durement touchés. La vision de notre maison aussi abîmée laissera dans son cœur un souvenir ineffaçable. Impossible de dormir ici ce soir. Et de nouveau, nous reprîmes le direction de Mireloup pour passer la nuit chez ma grand-mère. En passant près de notre abri, nous retrouvâmes la tôle sous laquelle nous nous étions réfugiés criblée de trous. Nous l'avions échappé belle.

Le 3 août au soir, le village de Villegâte était libéré.

Dans la semaine qui suivit, " Comme ci, comme ça " un Américain (surnommé ainsi car c'étaient les seuls mots français qu'il avait mémorisés) était resté en surveillance perché sur la charpente d'une maison en construction au cœur du village.

**Le lendemain le 4 août**, mon père retrouva deux chars mitraillés (à 20 et 30 mètres d'intervalle) dans les landes. A l'intérieur d'un char, il fit la macabre découverte d'un soldat américain dont le corps avait été coupé en deux. Un soldat Américain donna le paquetage du soldat mort à mon père. Il y avait son blouson et son calot portant son nom " Donald Joanes Brandt ". J'ai longtemps joué dans ce char avec d'autres enfants du village.

**Dès le 6 août**, un hôpital de campagne américain fut installé non loin du Point du Jour. Cet hôpital, constitué de grandes toiles de tente d'environ 50 mètres de long, accueillait entre autres les blessés qui tombaient suite à l'attaque de Saint-Malo. Les Américains y sont restés 2 à 3 semaines.

### **Mme Dumas avait 11 ans en 1944. Elle se souvient très bien des Américains car elle habitait en face de l'hôpital militaire. Voici ce qu'elle a gardé en mémoire.**

" On entendait les ambulances qui arrivaient toutes les 10 minutes avec les blessés. Elles tournaient en bas de chez moi pour rejoindre les lieux de soins. Au point du jour, on opérât en urgence les blessés et ensuite ils étaient transférés à Sens de Bretagne. Il y avait des salles d'opération bien équipées. Je me souviens que nous allions voir les Américains . Et c'est à cette occasion que j'ai eu ma première visite chez le dentiste. A 11 ans!

Les Américains nous donnaient parfois des rations. Ils nous ont fait découvrir le chocolat le chewing-gum. Un bonbon

qu'il fallait mâcher!

Ils donnaient aussi des bas en nylon aux demoiselles, un confort nouveau. Nous, on ne connaissait pas tout ça. Les adultes échangeaient de l'eau de vie contre l'essence.

Non loin des ateliers du golf, dans le champ aux pommiers, il y avait un camp d'Américains qui étaient tous noirs.

Je me souviens aussi de tous ces camions qui passaient avec de nombreux prisonniers allemands. Mais je ne sais pas où on les emmenait. "

### **Joseph Buet avait 7 ans en 1944. Après avoir passé le début de la guerre dans un orphelinat car son père était prisonnier et sa mère malade, Joseph était revenu dans son village (Mireloup) début août 44. Il raconte ce que la mémoire veut bien lui livrer.**

" Les Américains avaient un camp derrière le château de Surcouf. Les soldats qui y séjournaient étaient tous noirs. Les Américains venaient souvent à la maison car ma mère souffrait d'une tuberculose et personne ne parvenait à la soigner. Alors, un médecin américain venait régulièrement à son chevet mais malheureusement, il n'a rien pu faire. Ma mère est morte quelque temps après la guerre.

Après la libération, avec les enfants de Villegâte, on allait jouer dans un des chars qui étaient restés dans les landes. On ne jouait pas dans le deuxième car il y avait quelques restes du soldat tué. Dans certains chars abandonnés, il y avait aussi des stocks de conserves.

Quand les Américains sont partis, on a récupéré ce qu'ils avaient laissé sur place. Avec les filets de camouflage, on avait construit une cabane. Et ma mère m'avait fait une veste dans un des manteaux laissés par les Allemands et elle l'avait teint."

A Villegâte, les enfants avaient récupéré des masques à gaz et dans les années qui suivirent la fin de la guerre, ils défilèrent, à l'occasion du carnaval, avec ce masque d'un

nouveau genre. Quant aux préservatifs anglais apportés par les Américains, ils s'en servaient comme ballon de baudruche. Ils les remplissaient d'eau. C'était bien plus résistant que les boyaux de cochon qu'ils utilisaient auparavant.

A la fin de la guerre, des Allemands prisonniers sont restés au Tronchet. Joseph Buet précise que certains travaillaient dans les carrières de La Villejoie et que le soir, ils revenaient dormir au Village dans la future école des filles. D'autres participaient aux travaux dans les fermes.

Joseph raconte qu'un Allemand avait volé la bicyclette de son père qui était de sortie au Bourg du Tronchet. Elle fut retrouvée à Alençon.

En 1944, les Américains ont apporté la liberté mais aussi leurs produits et leur style de vie. Ils distribuaient sans compter du chocolat au lait, des chewing-gum, des vivres. Pour tous, ces soldats américains apparaissaient extraordinaires. Ils emmenaient les enfants ou les adultes faire une promenade en jeep à l'improviste. Il avait du matériel moderne et sophistiqué qui a marqué les esprits.

Merci à Mme Dumas, au témoin de Villegâte, à M. Joseph Buet et à Arnaud Gautier.

# Madame Odette DENIS a fêté ses 100 ans le 29 février 2024

Odette DENIS, née GUIMARHO, qui habite rue de la Horsvoirie au Tronchet, est née le 29 février 1924 à Paris XV<sup>e</sup>, mais Odette a de nombreuses racines au Tronchet et aux alentours.

Son arrière-grand-père Joseph RIDÉ, né le 5 avril 1823, était originaire de Miniac-Morvan et a épousé Virginie FRÉMONT. Ils habitaient Le Vieux Bourg. De leur union est née, le 16 août 1867, Émilie RIDÉ, sa grand-mère, qui a épousé Alexandre VALET. Il était originaire de Plerguer et était pêcheur sur un « Terre Neuvas ». De leur union est née le 17 novembre 1889 Adélaïde VALET, la mère d'Odette. C'est la grand-mère d'Odette qui a acheté la maison rue de la Horsvoirie.

(La sœur d'Alexandre VALET, Madame Joséphine PREVAULT habitait Le Tronchet, et son autre sœur Madame Aimée BERTHELOT habitait la maison à côté de la mairie où était la boulangerie).

Marcel GUIMARHO, le père d'Odette, est né à Rennes le 23 juillet 1888. A l'âge d'un an, il est abandonné par sa mère et devient un enfant de l'assistance publique. Sa mère est décédée tragiquement par noyade en 1899 à l'âge de 36 ans à Yves en Charente. Marcel est ensuite placé comme jeune ouvrier agricole à la ferme du Tertre Pin où fut construit en 1849 le Haut-Mesnil qui appartenait alors à Robert Auguste Emmanuel SURCOUF (1845/1931). Adélaïde VALET était femme de ménage, et c'est probablement chez les SURCOUF qu'ils se sont rencontrés.

Ils restèrent durant toute leur vie très proches de la famille SURCOUF.

Marcel GUIMARHO et Adélaïde VALET se sont mariés le 7 février 1912 et habitaient en Mayenne. Ils sont partis à Paris après la première guerre mondiale pour y trouver du travail. Ils eurent 4 enfants, Marcel, Roger, Robert et Odette.

Odette fut élevée dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et revenait fréquemment pour les vacances au Tronchet chez sa grand-mère. Marcel GUIMARHO, son père, a travaillé pendant 28 ans au grand magasin « La Samaritaine » où il était responsable de la caisse principale.

Sur la photo de mariage de son frère Roger en 1938, on peut voir ses parents assis à la droite de leur fils et Odette debout derrière sa mère. Le personnage en costume gris en haut à gauche de la photo est Robert Henri Marie Joseph SURCOUF (1868/1944), qui fut député et maire de Plerguer de 1903 à 1925.



Mariage de son frère Roger en 1938

En 1940, elle accompagne ses parents qui s'installent au Tronchet pour toute la durée de la guerre. Ses parents travaillent au domicile de Robert Henri Marie Joseph SURCOUF qui habitait le Haut-Mesnil. Odette se souvient d'avoir aidé ses parents à faire les foins, le ménage et le repassage. En mars 1940, un jeune versillais, André COUTARD, né en 1921, arrive en exode au Tronchet et y reste un mois. André demande à Odette la permission de lui écrire sans en parler à ses parents. C'est la voisine d'Odette qui recevra les lettres

pendant toutes les hostilités avec une croix discrète sur l'enveloppe pour ne pas attirer l'attention de ses parents.

En 1944, son frère aîné Marcel perd sa femme et 3 enfants suite à un bombardement allié à Tournan en Brie en Seine et Marne.

André COUTARD entre aux pompiers de Paris en novembre 1941, et rejoint la résistance dans le réseau Darius. Il sera arrêté en juin 1944, et après un séjour à la prison de Fresnes, montera dans le dernier train pour Büchenwald. Avec quelques camarades, ils réussissent à s'échapper et vivent cachés jusqu'à la fin des hostilités.

Il s'engage alors dans l'armée au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs, affecté en Allemagne et sera absent pendant 11 mois. Il a une première permission en mai 1945 et il revient au Tronchet pour demander Odette en mariage. Odette et André se marieront au Tronchet le 25 août 1945.

Odette part s'installer chez ses beaux-parents qui tenaient un café restaurant « Sans Soucis » au Chesnay à côté de Versailles. Elle y restera 13 mois, pendant que son mari est envoyé avec son régiment en Allemagne. Elle travaillera au ministère des anciens combattants. Ils partent ensuite vivre à Strasbourg pendant 3 ans, où André est à l'école des cadres de Rouffach.

Ils auront un fils Serge qui naît le 23 octobre 1947, et qui décédera en février 1948, et une fille Christiane née le 17 septembre 1949. André part en Indochine en janvier 1950, et sera l'adjoint du lieutenant Bernard DELATTRE de TASSYGNY (le fils du maréchal), avec lequel il a combattu. Odette revient vivre avec sa fille chez ses parents qui habitent à La Croix de la Mission au Tronchet. André sera tué tragiquement avec trois camarades par un obus tombé sur son tank à Yencu dans la province de Sontay le 12 décembre 1951, sans avoir pu rentrer en France durant ces deux années. Odette étant restée en relation avec Madame la Maréchale DELATTRE de TASSIGNY, cette dernière l'aidera pour permettre le rapatriement du corps de son mari un an plus tard.

Odette quitte Le Tronchet et part avec sa fille habiter en banlieue parisienne chez son frère aîné Marcel. L'association des veuves de guerre lui trouve un travail qui ne lui convient pas, et Odette investit dans une machine pour fabriquer des soutiens-gorges pour la marque Rosy. Très vite, Odette trouve que ce travail lui demande énormément de temps et offre peu d'intérêt. Elle commence alors une formation d'un an de sténo-dactylo au cours Pigier. Diplômée, elle trouve un poste dans le cabinet de géomètres et de gérants d'immeubles Eugène BEUGNIER à Villejuif.

Le 29 mars 1954, elle se marie avec André DENIS, agent hospitalier pendant 42 ans à l'hôpital de Villejuif où il sera chef magasinier pour les appareils médicaux. Ils s'installent à Villejuif en région parisienne. Odette DENIS restera 28 ans dans le même cabinet, aura plusieurs patrons et progressera pour devenir la secrétaire principale de l'agence.

Durant cette période, Odette prend des cours d'art lyrique pendant 15 ans au rythme de deux fois par semaine. Elle participe alors à des spectacles et se produit sur scène.

Sa fille se marie en juillet 1967 avec Jean JOURDAIN. Ils auront quatre enfants.

Odette et André DENIS, étant en retraite, reviennent au Tronchet le 12 juin 1981 et s'installent dans la maison de sa grand-mère à La Horsvoirie, qu'ils avaient complètement restaurée des années auparavant pour y accueillir la mère d'Odette. André Denis sera



Mariage avec André août 1945

conseiller municipal au Tronchet avec Robert Xavier Adolphe Marie SURCOUF (1896/1973) qui sera le premier maire du Tronchet de 1953 à 1961.

Odette devient trésorière de l'association des aînés ruraux du Tronchet. Ensuite l'amicale des anciens d'Indochine d'Ille et Vilaine, avec laquelle elle était toujours en contact, lui propose de devenir secrétaire de l'association. Le président de cette amicale, qui avait plus de 500 adhérents, était Jean-Yves LELIEVRE qui tenait la crêperie



André et Odette en 1997

« Les Petits Près » à l'entrée du Tronchet sur la route de Plerguer. Très efficace et très appréciée, Odette deviendra ensuite vice-présidente et sera nommée présidente d'honneur lorsqu'elle arrêtera ses engagements, après 15 années.

Odette chantera également pendant 12 ans dans la chorale

des Chants du Mesnil, et arrêtera seulement suite au Covid.

Son mari est décédé le 13 juillet 1998 des suites d'un AVC dans les rues de Dinard. Sa fille est décédée le 13 février 2017, des suites d'une longue maladie.

Toujours très soignée et très coquette, Odette DENIS vit seule depuis 25 ans dans sa maison impeccablement tenue, gère elle-même ses finances et utilise ordinateur, tablette et smartphone au quotidien.

Bravo et merci Madame Denis pour ce bel exemple de résilience et d'optimisme qui nous permet de profiter de votre énergie et de votre délicatesse.



Odette fête son anniversaire le 29 février 2024

## Clotilde, Adolphine et Michèle

Clotilde chante le La 3, Adolphine le Fa 3 et Michèle le Sol 3.

Depuis plusieurs mois, elles ne chantent plus et cela manque à de nombreux Tronchetois.

Clothilde, Adolphine et Michèle sont les cloches de l'abbaye Notre Dame du Tronchet. Elles pèsent respectivement 382 kg, 723 kg et 491 kg.

Il est d'usage d'attribuer un nom aux cloches lors de leur bénédiction.

Adolphine et Clotilde ont été bénites en 1887 et Michèle en 1968.

La cérémonie de bénédiction des cloches s'apparente à celle d'un baptême. Chaque cloche va donc aussi avoir un parrain et une marraine ou plusieurs.

Adolphine a un parrain et une marraine: M. Robert Surcouf (Robert Auguste Emmanuel, sous-préfet à Rennes de 1871 à 1876) et Mme Marie Surcouf (née de Freslon de Saint-Aubin). Marie de Frelon de Saint-Aubin est la belle-fille du corsaire Robert Surcouf.

Clotilde a aussi un parrain et une marraine: M. François Yris et Mme Alexandre Mordrelle (née Perrine Daumer). Perrine Daumer était l'arrière-grand-mère de Mireille Potier et épouse d'Alexandre Daumer

Michèle a trois parrains: Messieurs Jean Blin, Claude Dugué, Joseph Juhel et trois marraines : Mesdames Delanoé, Brajeul et Letertre.

Pourquoi la cloche datant de 1968 s'appelle-t-elle **Michèle Jeanne Claude Joseph** ?



Alexandre Mordrelle et Perrine Daumer



Clotilde Marie  
Françoise

Adolphine Marie  
Robertine

Michèle Jeanne  
Claude Joseph

Les parrains ont donné chacun leur prénom à cette cloche en le féminisant. Ainsi, Jean Blin a nommé la cloche Jeanne, Claude Dugué, Claude et Joseph Juhel, Joseph. Ces parrains et marraines faisaient partie des généreux donateurs qui ont aidé à financer la refonte de cette cloche.

C'est ensemble que ces parrains et marraines ont choisi "Michèle" comme prénom pour leur cloche.

### Pourquoi Michèle ?

Michèle a été bénite le 29 septembre 1968 et porte le nom du Saint du jour: Saint-Michel.

### Pourquoi les prénoms "Clotilde" et "Adolphine" pour les cloches datant de 1887 ?

Clotilde était le prénom de la fille de Perrine Daumer et d'Alexandre Mordrelle née en 1886. Alexandre Mordrelle apparaît aussi sur la cloche en tant que fabricant (membre du conseil chargé de la gestion des biens et revenus d'une église). Il fit partie de la section élue en 1872 pour préserver les intérêts du Tronchet dépendant à l'époque de Plerguer.

Mme Marie Surcouf était mariée à Adolphe Surcouf décédé vers 1878. Mais Adolphe c'est aussi le prénom du dernier enfant (né en 1880) de M. Robert Surcouf. "Adolphe" est à l'origine du prénom Adolphine mais il est difficile de savoir lequel.

### Le Sonneur de cloches au Tronchet

Pierre Erondel vivant à la Mariais, grand-père d'André Reusse, a été un des sonneurs de cloches de l'Abbaye. On raconte que les soirs de Toussaint, il faisait régulièrement sonner les cloches pour éloigner les âmes des morts qui rôdaient. Il avait installé une chaise dans le clocher. Cette chaise aurait été remise à sa fille à sa mort.

Merci à Mesdames Potier, Brajeul, Simonet, Messieurs Pierre-yves Surcouf, Yoann Blin.

*Le maire, les élus et le personnel communal  
vous souhaitent un bel été !*

